

HiSCoD

Nouvelle-Aquitaine

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Melle en février 1702
Identifiant	HISCOD_02916
Date	Année 1702 Mois : Février Jour : - Jour de la semaine : -
Localisation	Lieu historique : Melle Lieu : Melle Code commune : 79174 Latitude : 46.2203315 Longitude : -0.1464524
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Poitiers Sous-entité administrative : Melle
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Nouvelle-Aquitaine Sous-entité administrative : Deux-Sèvres
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Conflit religieux ; Typologie originale : Type 1001 : Affirmation collective de l'identité protestante Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Indéterminé

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 3061 : « Envoi d'un arrêt du Conseil à M. D'Alliges pour le procès des coupables de la rébellion de Melle contre le prévôt de Thouars. »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 3061.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610. DEPPING. Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV avec le cabinet du Roi, les secrétaires d'Etat, le chancelier de France et les intendants et gouverneurs des provinces, les présidents, procureurs et avocats généraux des parlements et autres cours de justice, le gouverneur de la Bastille, les évêques, les corps municipaux, etc. Etc. . IV, Travaux publics-affaires religieuses-protestants-sciences lettres et arts-pièces diverses. Paris : Impr. Nationale [puis : impériale], 1853, p. 507. Lettre de Pontchartrain à Chamilly, 25 février 1702 [p. 507].

Notes

Auteur(s) : Jean Nicolas

Contributeur(s) : Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19